



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4440

Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon et le syndicat mixte de gestion du Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon fixant les modalités de mise en œuvre de l'intervention musicale en milieu scolaire pour les années 2019 à 2021

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GRABER Loïc

SEANCE DU 21 JANVIER 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 23 JANVIER 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 15 JANVIER 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 29 JANVIER 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 31 JANVIER 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme RABATEL (pouvoir à M. CLAISSE), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à Mme TAZDAIT), Mme BERRA (pouvoir à M. BERAT), Mme HOBERT, M. ROYER (pouvoir à M. BROLIQUIER), M. BERNARD (pouvoir à M. COULON), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2019/4440 - APPROBATION D'UNE CONVENTION ENTRE LA VILLE DE LYON ET LE SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL DE LYON FIXANT LES MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DE L'INTERVENTION MUSICALE EN MILIEU SCOLAIRE POUR LES ANNEES 2019 A 2021 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 8 janvier 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon et le Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon ont mis en place, depuis plusieurs années, une collaboration dans les écoles primaires de Lyon afin de développer l'intervention musicale sur le temps scolaire. Cette action s'inscrit dans la démarche de Projet Educatif Local de Territoire 2018-2021 qui constitue le volet éducatif du contrat de ville sur les écoles des quartiers prioritaires.

Le soutien financier de la Ville de Lyon se situe à hauteur de 892 829 € pour 400 heures d'interventions hebdomadaires en 2019. Ce financement permet à 35 musiciens intervenants du Conservatoire de Lyon de proposer à plus de 33 000 élèves des écoles élémentaires de la Ville de Lyon, des projets et des actions de pratiques musicales et artistiques. Ces actions se font en concertation avec les équipes pédagogiques des écoles élémentaires, dans le cadre des projets pédagogiques. Elles tiennent compte des compétences artistiques des musiciens intervenants, de l'environnement culturel des groupes scolaires et de la programmation du Conservatoire. En effet, le musicien intervenant s'inscrit comme un partenaire qui apporte une aide spécifique, sur un projet bâti en cohérence avec le projet d'école, et validé par l'Inspecteur de la Circonscription.

Des musiciens intervenants référents, en collaboration avec les coordonnatrices de la direction de l'éducation de la Ville de Lyon, veillent, avec les professionnels concernés, à inscrire ces projets dans une dynamique pédagogique articulée entre les différents temps qui peut se traduire par la réalisation de projets artistiques communs.

Ce dispositif s'appuie, également, sur une convention votée entre le Conservatoire, la Ville de Lyon et la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale, qui présente les modalités de mise en œuvre d'une « action musicale en direction des écoles ».

La convention, qui vous est proposée, définit et encadre les modalités d'intervention et de financement de l'intervention musicale en milieu scolaire par le Conservatoire de Lyon.

Oùï l'avis de la commission **culture - patrimoine** ;

DELIBERE

1. La convention susvisée établie entre la Ville de Lyon et le Conservatoire à Rayonnement régional de Lyon, fixant les modalités de mise en œuvre de l'intervention musicale en milieu scolaire dans les écoles primaires de la Ville de Lyon est approuvée.
2. Monsieur le Maire est autorisé à signer ladite convention
3. La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits aux budgets 2019, 2020 et 2021, programme PATRIMOIAC, opération ENBACRR, LC 83801, nature comptable 65548, fonction 311, chapitre 65.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER